



**COMMUNIQUE DE PRESSE :**  
**AEROPORT TOULOUSE/BLAGNAC =**  
**FAILLES BEANTES DE LA SECURITE = PERSONNES HANDICAPEES A L'AMENDE !**

Y'a pas que les lapins qui rentrent sur les pistes de l'aéroport de Toulouse !!!

Nous, personnes en situation de handicap, parents et sympathisants, avons participé le 14 décembre 2018 à une « action coup de poing » organisée par l'association Handi-Social. Nous avons pénétré, sans aucune difficulté, sur le tarmac de l'aéroport de Blagnac, et nous avons des raisons légitimes pour le faire.

**Nous sommes contraints à des actions de désobéissance civile, non violentes, pour espérer être entendus. Comment avons-nous pu, avec fauteuils roulants et cannes blanches, nous retrouver sur le tarmac ?** Par les négligences d'**Airbus**, de la **Préfecture** et de l'aéroport de Toulouse, détenu dans des conditions contestées par les chinois de **CASIL**.

Nous avons été les 1ers surpris d'arriver jusqu'aux pistes: Il a suffi de passer par un portail grand ouvert, en saluant une vigile démunie au passage.

Notre objectif était de tenter de pénétrer sur les pistes de l'aéroport pour faire entendre notre cause, nous n'imaginions pas réussir !

Nous avons été interloqués de découvrir, une semaine auparavant, les portes grandes ouvertes de ce qui allait se révéler être un accès d'Airbus.

**Le but de notre action était de pouvoir nous faire entendre internationalement à défaut d'être entendus dans notre pays.**

A l'occasion du projet de loi Elan, le Défenseur des Droits, la Commission nationale consultative des droits de l'homme et le Conseil de l'Europe ont fustigé l'attitude de la France à l'égard des personnes handicapées. Récemment, la rapporteure spéciale de l'ONU sur les droits des personnes handicapées, a remis un **rapport cinglant à l'égard de la France, dénonçant un « système de ségrégation », de « privations de libertés », d' « atteinte aux droits humains », de « non-respect des Conventions Internationales ».**

**Nous refusons donc d'accepter qu'on nous impose des devoirs, tout en piétinant, bafouant et méprisant nos droits.**

**Le 10 mai 2019 le préfet de région nous a condamné chacun à 750 EUROS d'amende pour atteinte à la sécurité.**

Il y a erreur sur les personnes contre lesquelles s'exercent ces poursuites.

Quid de la responsabilité d'Airbus et de CASIL qui gère cet aéroport international ? Quelles sanctions ?

Airbus censé assurer la sécurité de cette entrée, a failli à sa mission en faisant de basses économies sur notre sécurité : un agent démunie devant un portail ouvert !

La Préfecture, les forces de police et de gendarmerie, le gestionnaire de l'aéroport, censés veiller sur notre sécurité, se sont contentés de donner un blanc-seing à Airbus et de laisser faire.

La réponse de l'état Français à nos demandes légitimes est une condamnation à une amende de 750 € pour chacun.

Alors même que le montant de l'AAH est de 850 € par mois ....

**Un peu de décence, arrêtez ces poursuites honteuses et classez cette affaire !**

Nous défendons la devise de la république : Liberté, égalité, fraternité :

**LIBERTE de pouvoir circuler, se loger et travailler.**

Or, depuis 45 ans, les lois sur l'accessibilité sont régulièrement reportées et la loi Elan sur l'accessibilité des logements est une régression totale d'ailleurs dénoncée par Dunja Mijatovic, commissaire aux droits de l'Homme du Conseil de l'Europe qui dit :

*« En l'état, ce projet de loi conduirait à une diminution significative de la proportion de logements accessibles aux personnes en situation de handicap que les bâtiments d'habitation collectifs neufs doivent obligatoirement contenir. J'espère que le Sénat français n'abaissera pas la norme en vigueur telle qu'elle résulte de la loi de 2005. C'est une question d'égalité et de dignité et cela permettrait au législateur de signifier clairement que l'inclusion des personnes en situation de handicap lui importe. »*

Cette loi injuste proposée par le gouvernement et dictée par les lobbies a cependant été adoptée en novembre dernier. User du droit de circuler librement comme tout citoyen est quasiment impossible pour une personne en situation de handicap. La non-accessibilité des transports et des bâtiments implique une dépendance et une organisation qu'une personne valide refuserait de se voir imposer.

Travailler en milieu ordinaire relève alors de l'utopie alors que le taux de chômage chez les personnes handicapées est deux fois supérieur à la moyenne nationale.

**EGALITE dans les droits.** Droit de vivre décemment avec un revenu qui ne soit pas sous le seuil de pauvreté. Droit de se loger, de travailler, d'avoir une vie sociale sans être obligé de finir « ghettoisé » en établissement, ou exploité dans un ESAT en travaillant 35h par semaine pour 600 € par mois.

**FRATERNITE** parce que les personnes en situation de handicap font partie de la famille humaine et que des liens fraternels doivent tous nous unir. Fraternité et solidarité dans la loi, pour que le handicap qui empêche de fait, soit compensé par des aides humaines de qualité et par des aides financières indispensables.

